

**Avis public**

**TRAITEMENT DES ÉLUS**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné qu'à sa séance ordinaire du 14 janvier 2025 qui sera tenue à 12 h 00 au Vieux-Théâtre situé au 300, boulevard de la Grande-Baie Nord à La Baie, le conseil de Ville de Saguenay adoptera un règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-2018-122 relatif au traitement des élus municipaux afin de modifier leur rémunération.

**ARTICLE 1.-** REMPLACER l'article 7 du règlement numéro VS-R-2018-122 qui se lit comme suit :

« La rémunération de base ainsi que la rémunération additionnelle comme établie par le présent règlement sont indexées à la hausse pour les exercices financiers 2023 et 2024 de la façon suivante : Moyenne de l'IPC = somme de l'IPC du Québec, établi par Statistiques Canada, des 12 mois complets précédents le 1<sup>er</sup> décembre (donc de novembre à novembre) divisé par 12, minimum 2 % et maximum 2.5%). »

**Par le suivant :**

« La rémunération de base ainsi que la rémunération additionnelle telles qu'établies par le présent règlement sont indexées à la hausse pour chaque exercice financier, le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, selon le pourcentage d'indexation déterminé dans l'avis d'indexation publié annuellement à la *Gazette officielle du Québec* par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en application de l'article 19 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, chapitre T-11.001, sans toutefois excéder 2.5%. »

**ARTICLE 2.-** Le présent règlement est rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**ARTICLE 3.-** Le présent règlement entrera en vigueur après que les formalités prescrites auront été dûment remplies selon la Loi.

Le texte complet du règlement est disponible pour consultation sur le site internet de la Ville de Saguenay à la suite de l'avis public à l'adresse suivante : <https://ville.saguenay.ca/la-ville-et-vie-democratique/publications/documents-des-conseils-et-avis-publics/avis-publics>, ou au Service du greffe, 201 Racine Est, Chicoutimi, aux heures normales de bureau, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30.

SAGUENAY, le 12<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2024.

L'assistante-greffière,

ANNIE JEAN